

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,  
Loïc TAILLEBREST.

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS).

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024,

DELIBERATION N°20240611\_01

**Objet : Convention AQUAVEXIN et entrées offertes aux agents de la CCVT**

Considérant la volonté des élus de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle de maintenir une bonne qualité de vie au travail et d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles ;

Le Président propose de signer, avec le centre aquatique AQUAVEXIN, la convention « collectivité ». La convention prévoit d'accorder une remise de 10% sur les tarifs pratiqués (entrées, abonnements, ...) aux agents territoriaux de la CCVT ; elle est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et pourra être reconductible à son terme, après accord entre les parties. Elle n'inclut aucun engagement financier pour la CCVT

Le Président propose également que la CCVT, dans le cadre d'un achat groupé auprès d'AQUAVEXIN, puisse offrir des entrées à ses agents communautaires dans la limite de 1280€.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à signer la convention « collectivité » avec le centre aquatique AQUAVEXIN, sis rue nationale à Trie-Château (60590) ;
- PROPOSE de remettre aux agents de la CCVT à titre gracieux, une entrée piscine aux fins de leur faire découvrir le nouvel équipement AQUAVEXIN géré par le SMCNV ; l'agent pourra choisir entre une entrée « Liberté duo (bien-être) » ou une entrée « pass familles pour 4 personnes » dans la limite d'un montant global à hauteur de 1280 € ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
François RETHORE



Le président,  
Bertrand GERNEZ



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 20

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS) Loïc TAILLEBREST (pouvoir à P. LAROCHE).

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024,

DELIBERATION N°20240611\_02

**Objet : Modulation d'agrément PMI pour le multi-accueil « Les frimousses du Vexin »**

Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » et plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du multi-accueil « Les Frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conformément à la Commission « Éducation, jeunesse et Social » ;

Vu l'autorisation d'ouverture du multi-accueil émise le 16/12/20 par les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Départemental de l'Oise ;

Le Président rappelle que les services de la PMI ont autorisé l'ouverture de la structure avec un agrément de 20 berceaux, de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Le Président explique que pour optimiser le taux d'occupation du multi-accueil, il convient de solliciter les services de la PMI du Conseil Départemental de l'Oise pour obtenir une modulation de l'agrément, à savoir :

- 10 berceaux de 7h00 à 8h00
- 20 berceaux de 8h00 à 18h00
- 10 berceaux de 18h00 à 19h00.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à solliciter les services de la PMI du Conseil Départemental de l'Oise pour la modulation de l'agrément du multi-accueil « Les frimousses du Vexin » à Chaumont-en-Vexin et à signer les documents afférents.
- DIT que cette modification n'engendre aucune incidence financière.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
François RETHORE



Le président,  
Bertrand GERNEZ



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS) Loïc TAILLEBREST (pouvoir à P. LAROCHE).

.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024,

DELIBERATION N° 20240611\_03

**Objet : Modification de l'arrêté portant sur la nomination de la mandataire suppléante pour la régie de recettes inhérente à la perception de la taxe de séjour « régie Taxe de séjour »**

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme », et conformément à la commission « Tourisme – Culture »,

Le Président rappelle la délibération prise en bureau communautaire du 29 juin 2021 relative à la création de la régie de recettes dans le cadre de la perception de la taxe de séjour sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle ; donnant à la personne chargée du service, ainsi que son suppléant, les moyens d'encaisser les prestations dues par ce service.

Considérant que Madame Pauline MOHAUPT, mandataire suppléante, est mutée à partir du 29 juillet, il est nécessaire de modifier l'arrêté de nomination portant sur les encaissements liés à la perception de la taxe de séjour et de nommer Madame Marie BONARD en remplacement en tant que mandataire suppléante.

Le Président précise que Madame Caroline CHAINEAUD-GUDEFIN, nommée en qualité de régisseuse titulaire, le sera de même sur le nouvel arrêté.

Considérant qu'à l'issue de cette délibération, l'arrêté de nomination sera modifié au vu des éléments ci-dessus exposés.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le nouvel arrêté de nomination désignant Madame Marie BONARD en tant que mandataire suppléante, et Madame Caroline CHAINEAUD-GUDEFIN en tant que régisseuse titulaire pour la régie de recettes relative à la perception de la taxe de séjour de la Collectivité « Régie taxe de séjour ».

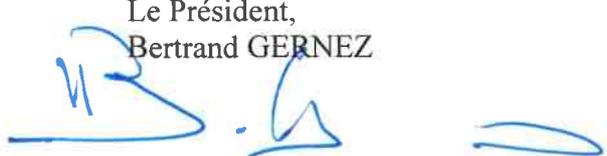
Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme



Le secrétaire de séance  
François RETHORE



Le Président,  
Bertrand GERNEZ

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS) Loïc TAILLEBREST (pouvoir à P. LAROCHE).

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024,

DELIBERATION N°20240611\_04

**Objet : Implantation de M. FARINACCIO, sur la zone économique et commerciale nommée « Les Châtaigniers » à Chaumont-en-Vexin.**

Dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique »,

Le président rappelle la délibération prise en Bureau Communautaire le 23 février 2012, qui fait état de la mise en vente de 13 parcelles issues du terrain cadastré ZI 82 afin d'y installer de nouvelles entreprises.

Le président précise que cette délibération a permis de fixer le prix de vente de ces 13 parcelles à 16 € le m<sup>2</sup> (sans application de TVA).

Considérant que la Communauté de Communes a fait procéder au plan de division en juin 2012 sous le n° dossier 19 022 (plan joint) par un géomètre.

Considérant que M. FARINACCIO souhaite acquérir une de ces parcelles cadastrée ZI 173, pour une contenance de 3 101 m<sup>2</sup>.

Considérant que l'activité pressentie sur cette parcelle est la mise en place de l'éclairage pour les musées et lors d'expositions d'œuvres.

Considérant que la vente s'effectuera au nom de M. FARINACCIO, *via* la SCI FARINACCIO

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à céder à M. FARINACCIO, le terrain cadastré ZI 173 d'une contenance de 3 101 m<sup>2</sup> situés sur la zone des Châtaigniers dans le périmètre étendu de la ZAC.

AUTORISE le président à signer tous documents afférents à cette transaction.

AUTORISE le président à engager les démarches pour le rachat de la cellule du BIL pour stockage de nos services.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
François RETHORE



Le président,  
Bertrand GERNEZ



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# CHAUMONT EN VEXIN LES CHATAIGNIERS

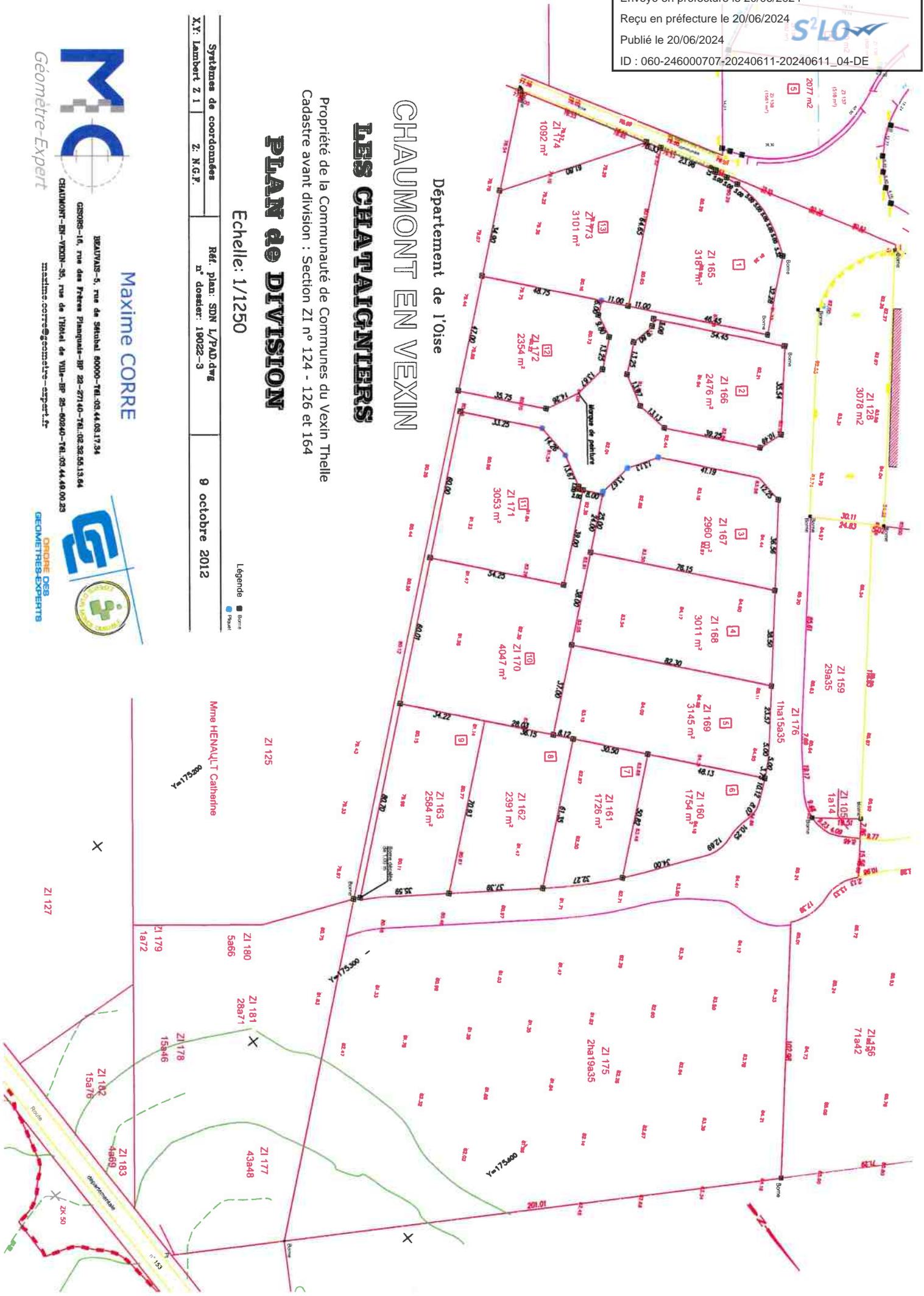
Département de l'Oise  
 Propriété de la Communauté de Communes du Vexin Thelle  
 Cadastre avant division : Section ZI n° 124 - 126 et 164

## PLAN de DIVISION

Echelle: 1/1250

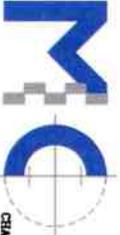
Système de coordonnées		Réf. plan: SDN L/PAD.dwg	
X.Y: Lambert Z 1	Z: N.G.F.	n° dossier: 18022-3	9 octobre 2012

Légende  
 ■ borne  
 ● piquet



Mme HENAUQT Catherine

Maxime CORRE



Géomètre-Expert

BEAUVAIS-5, rue de Séthual 80000-Tél.:03.44.05.17.34

CISONS-16, rue des Frères Planchalets- BP 22- 27140- Tél.:02.32.05.13.64

CHAUMONT-BR-VESON-35, rue de l'Hôtel de Ville- BP 25- 60940- Tél.:03.44.49.00.29

maxime.corre@geometre-expert.fr



ORDRE DES GÉOMETRES-EXPERTS

*Séance du Bureau Communautaire du 23 février 2012*

**Objet : Prix de vente des terrains (cf plan joint) situés sur une partie de la parcelle ZI 82 p sur la zone commerciale à Chaumont en Vexin**

Dans le cadre de sa compétence « Création et gestion de zones d'activités intercommunales » et plus particulièrement concernant la zone commerciale à Chaumont en Vexin.

Le Président rappelle qu'en vertu de la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2008, le prix de vente des terrains situés sur la zone commerciale du Vexin-Thelle a été fixé à 8 €/m<sup>2</sup>.

Considérant que dans le compromis de vente du 5 mai 2010 il est consenti une option d'achat à la SCCV LOCAVEXIN pour 8 €/m<sup>2</sup> (cf plan joint) pour une partie de la ZI 82 p et que ce prix doit, en conséquence, être maintenu.

Considérant que 13 autres parcelles (cf plan joint) issues du terrain cadastré ZI 82 p sont proposées à la vente afin d'y installer des entreprises et qu'elles ont été viabilisées pour un montant de travaux de plus de 700 000 €.

Le Président propose au Bureau Communautaire de fixer le prix de ces 13 lots à 16 €/m<sup>2</sup>. Il ne sera pas appliqué de TVA.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente des terrains à 16 €/m<sup>2</sup> pour une partie de la zone ZI 82 p suivant le plan joint (13 parcelles).

AUTORISE le Président à maintenir le prix de 8 € uniquement pour les parcelles identifiées dans le compromis de vente à la SCCV LOCAVEXIN.

AUTORISE le Président à signer les actes, à intervenir et qui pourra en cas d'absence ou d'empêchement, déléguer la présente autorisation à un autre membre du Bureau Communautaire par arrêté.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception  
en Préfecture le 28.02.12,  
et de la Publication le 28.02.12.

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 23 février 2012

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Gérard LEMAITRE



Par délégation,  
Le Vice-président  
Bertrand GERNEZ

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

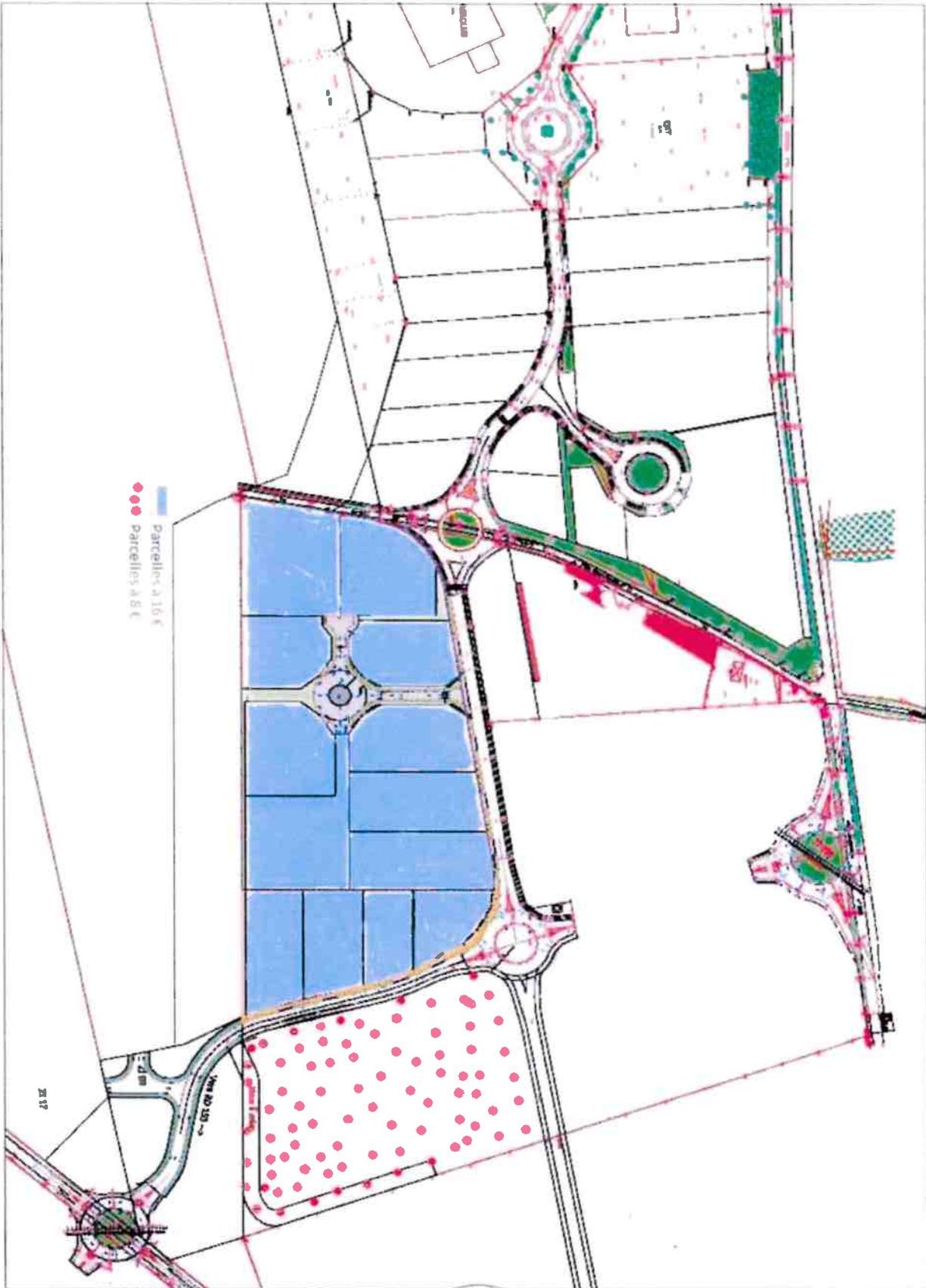
Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 060-246000707-20240611-20240611\_04-DE



CHAUMONT EN VEXIN



*Handwritten signature*



Par délégation,  
Le Vice-président  
Bertrand GERNEZ

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS) Loïc TAILLEBREST (pouvoir à P. LAROCHE).

.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024*

DELIBERATION N°D20240611\_05

**Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition de la Semaine Tous Sains de Corps et d'Esprit à Chaumont en Vexin.**

Dans le cadre de sa compétence « Sports », la Communauté de Communes du Vexin Thelle en lien avec les associations locales du territoire, les institutions organise la 14<sup>ème</sup> édition de la Semaine Tous Sains de Corps et d'Esprit du 21 au 25 octobre 2024.

Le président rappelle que cet évènement a vocation de participer au dynamisme du territoire, en rassemblant un maximum d'acteurs locaux autour d'un même projet, qui consiste à faciliter l'accès de nos adolescents, à de multiples activités sportives, culturelles et institutionnelles pendant les vacances de la Toussaint.

Le montant du projet s'élève à 18 100,00 TTC

Le président propose, afin de mener à bien celui-ci, de solliciter les subventions auprès du département dans le cadre des Projets Jeunesses de l'Oise Rurale.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le montant du projet.

**AUTORISE** le président à :

- Effectuer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département de l'Oise dans le cadre des aides « projets jeunesses de l'Oise Rurale »
- A signer tout acte utile à cet effet et tout document y afférent
- Inscire les dépenses sur le budget prévisionnel 2024

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
François RETHORE



Le président,  
Bertrand GERNEZ



République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Laurent DESMELIERS.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Laurent DESMELIERS,  
Hervé DESSEIN,  
Alain FRIGIOTTI,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE  
Sophie LEVESQUE,  
Sébastien MARIE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
Philippe MORIN,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Madame et Monsieur :**

Christophe BARREAU (pouvoir à S. LE CHATTON), Marie-Hélène DURAND (pouvoir à S. MARIE), Bertrand GERNEZ, Geoffrey LELEU (pouvoir à L. DESMELIERS) Loïc TAILLEBREST (pouvoir à P. LAROCHE).

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2024

DELIBERATION N°20240611\_06

**Objet : Signature d'une convention de servitude au profit de la société ENEDIS dans le cadre du raccordement électrique entre la plaine des sports et le bâtiment du Centre social rural/maison des solidarités.**

Dans le cadre de la réalisation de nouvelles infrastructures sur la commune de Chaumont-en-Vexin, plusieurs bâtiments sont en cours de construction. Ces bâtiments accueilleront respectivement le Centre Social Rural du Vexin-Thelle et la Maison de la Solidarité.

Afin de les raccorder électriquement, la société ENEDIS doit se repiquer sur l'armoire électrique située sur la parcelle de la plaine des sports du Vexin-Thelle (ZK 0010).

Pour ce faire, une tranchée (annexe ci-joint) doit être réalisée en limite de propriété sur les parcelles suivantes :

- ZK 0010 « chemin de Beauvais »
- ZK 0143 « chemin de Beauvais »
- ZK 0144 « chemin de Beauvais »

De plus, une convention sous seings privés pour l'établissement d'une servitude sur les parcelles susnommées doit être signée.

Le président propose de mandater l'étude de Maître Charles COUVREUR, notaire à Amiens afin de signer celle-ci en son nom.

Le président précise que la convention sera publiée au service de la publicité foncière conformément au décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 au profit de la société ENEDIS.

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à mandater l'étude de Charles COUVREUR, Notaire à Amiens pour procéder à toute opération de formalité de publicité foncière inhérente au passage des réseaux ENEDIS sur les parcelles ZK 0010, ZK 0143 et ZK 0144 dans le cadre du raccordement électrique des bâtiments du centre social rural du Vexin-Thelle construit par la CCVT, et de la maison des solidarités construite par le Département de l'Oise.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 11 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
François RETHORE

Le président,  
Bertrand GERNEZ

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Adresse: 144 RUE PIERRE BUDIN

Commune: CHAUMONT EN VEXIN

Code INSEE: 60143

Régime commune: URBAIN

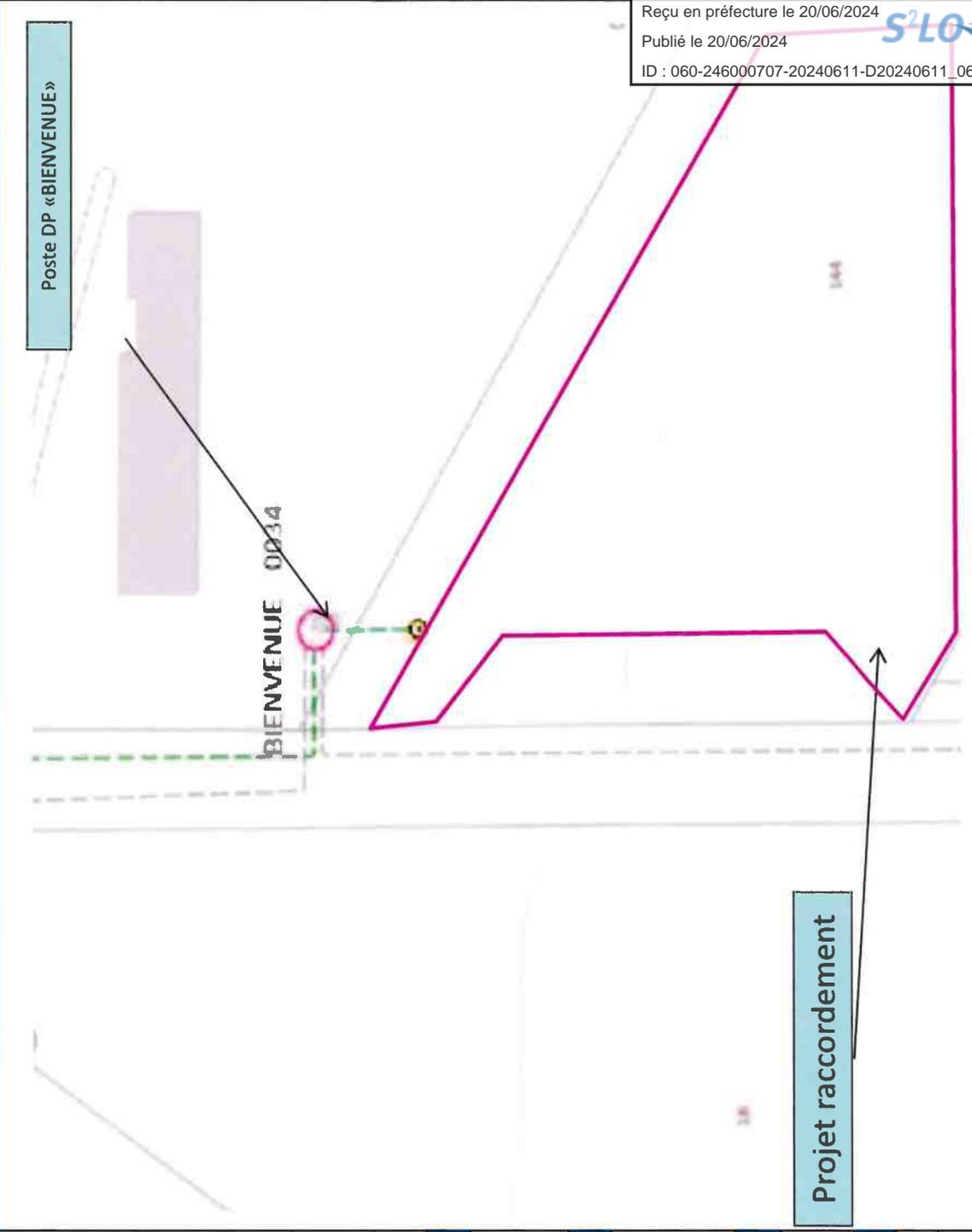
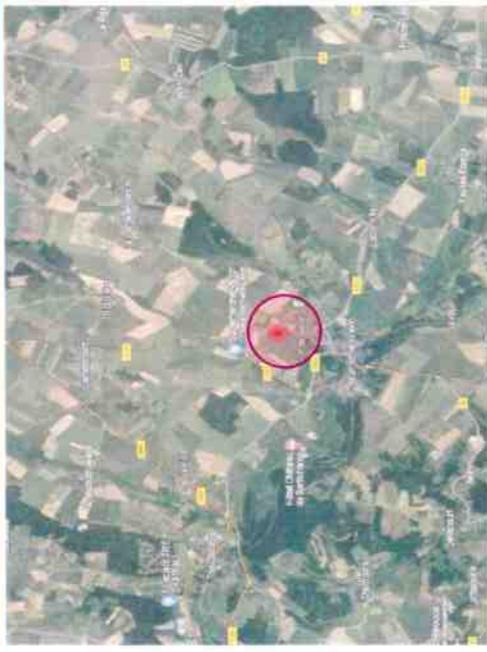
Raccordement  Adaptation réseau  Renfo réseau  DO

C.E.: Christelle RENARD

Date: 01/06/2023

Situation Projet

Vue d'ensemble QGIS



Demandeur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELL  
6 rue Bertinot Juel  
CHAUMONT-EN-VEXIN

Expose du problème

Raccordements individuels C4  
PR dimensionnée 96 KVA + PR 84 KVA

Affaires Liées

Pas d'affaire liée à prendre en compte

AU : PC06014322T0012

Opération soumise à AU  Oui  Non

Enedis consulté à l'AU  Oui  Non

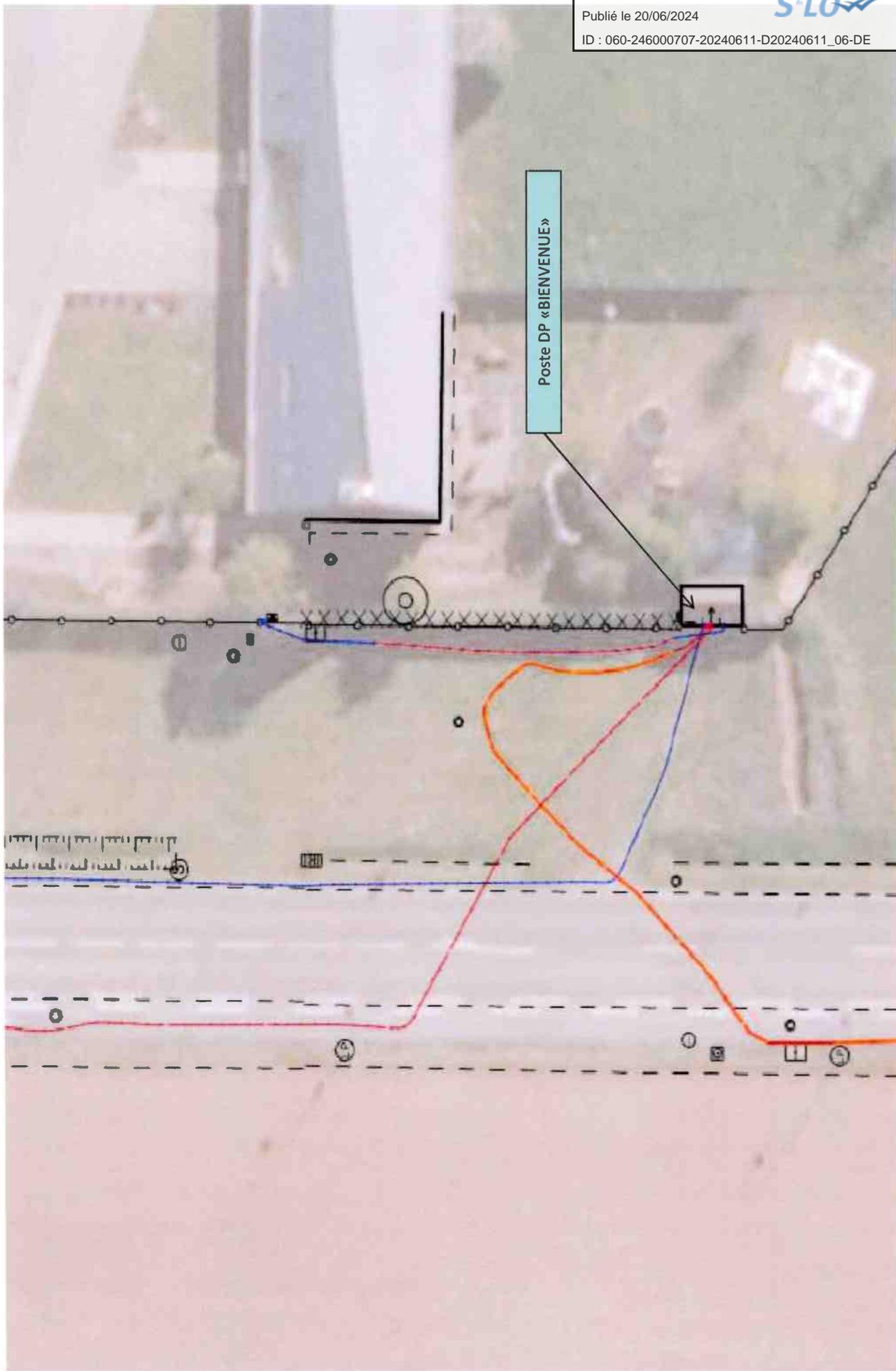
Mécanisme dérogatoire Loi SRU: L332-15  L332-8

Zone Monument

ZNIEFF

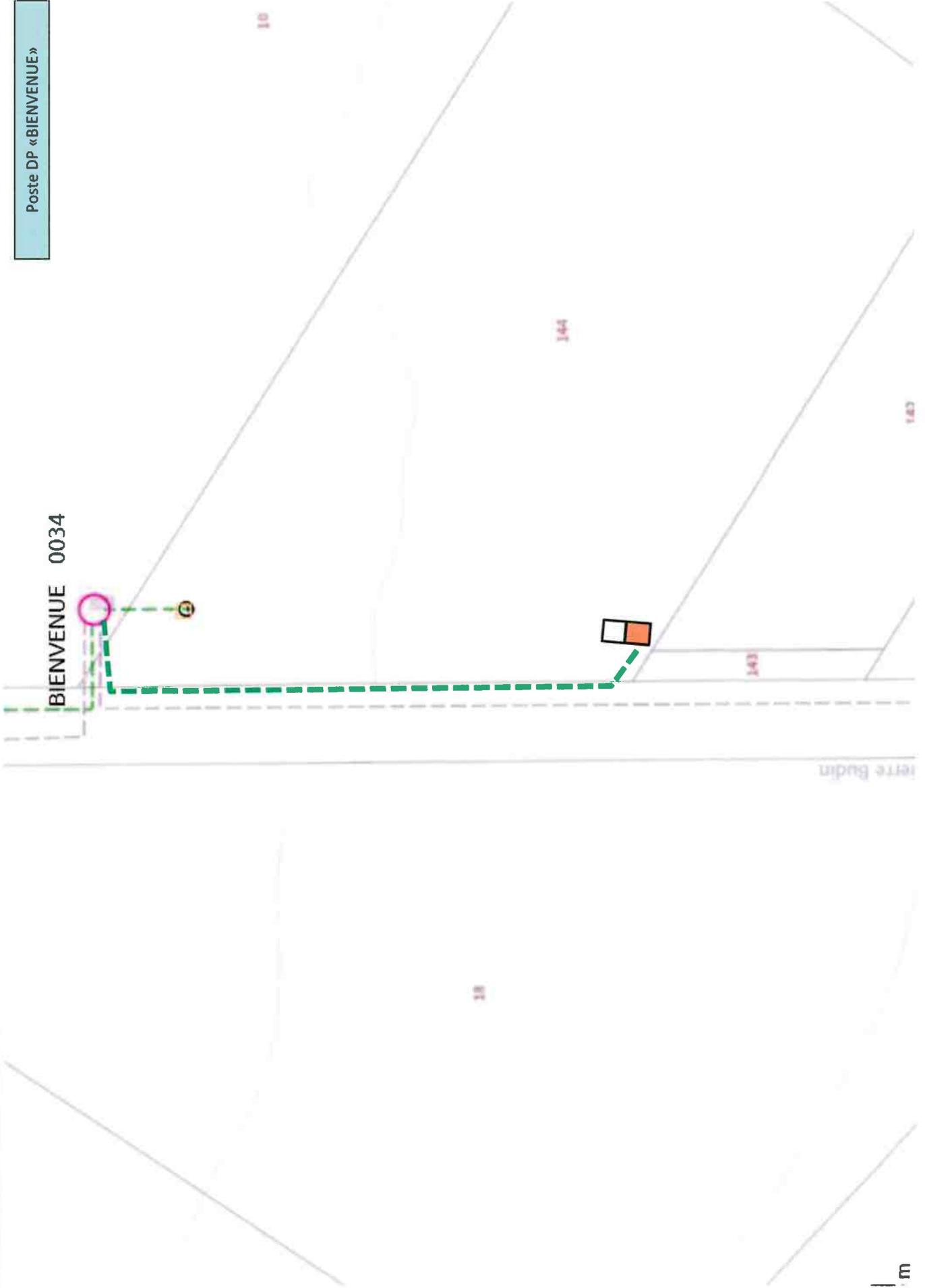
Natura 2000

Autre: Site inscrits



**APRES TRAVAUX – Hors Terrain d'Assiette de l'Opération**

Poste DP «BIENVENUE»



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

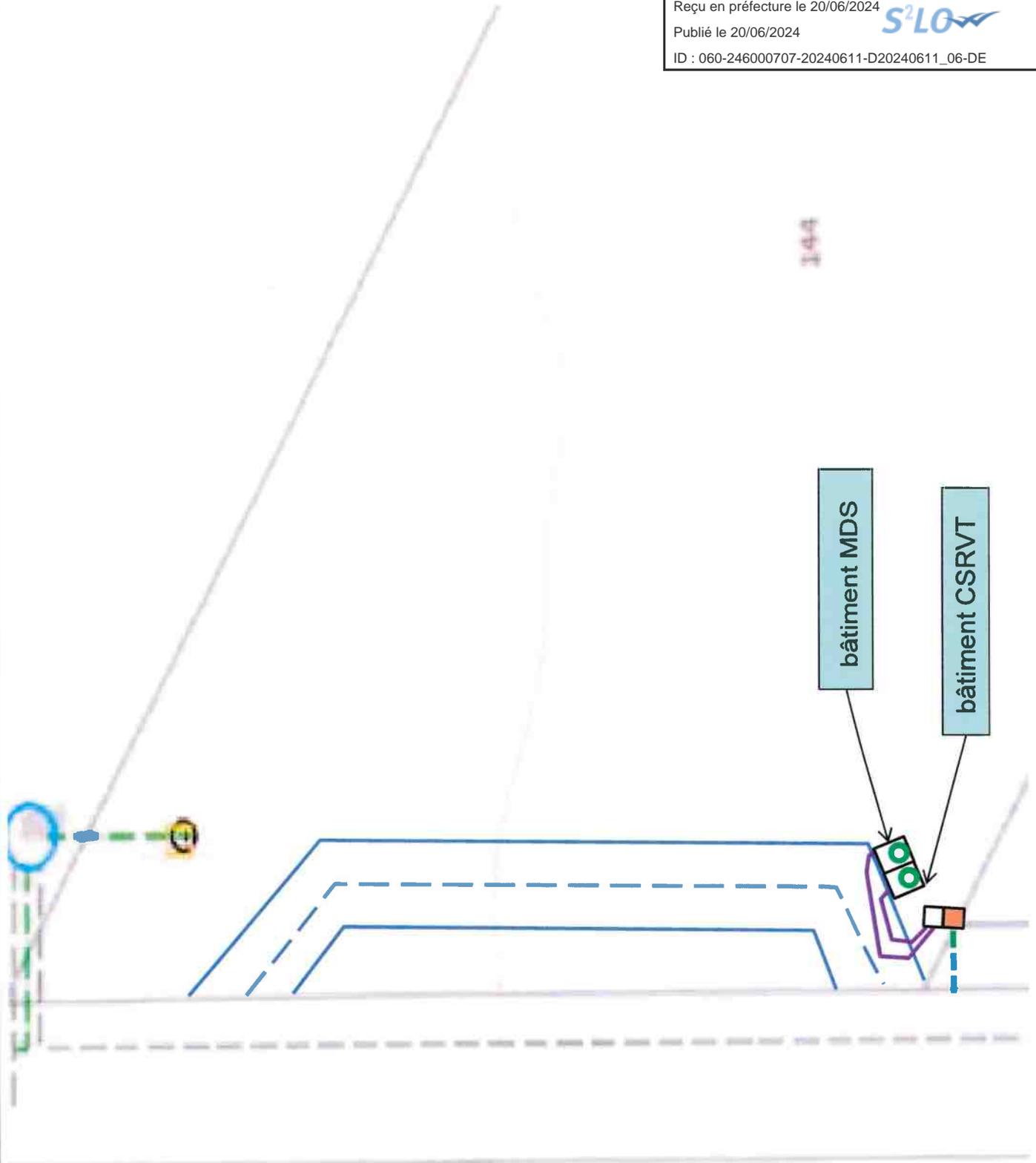
Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 060-246000707-20240611-D20240611\_06-DE



**APRES TRAVAUX – Dans le Terrain d'Assiette de l'Opération**



SYNTHESE

Solution Technique

**Travaux Enedis – Racco:**

- Réalisation d'un départ BT de 140ml en 3x240mm<sup>2</sup> AI depuis le poste DP 6014\*\*\*034 (BIENVENUE)
- Fourniture, pose et raccordement d'une émergence réseau type REMBT G3 450

Pour le client CSRVT:

- Réalisation d'une liaison au réseau de 8 ml en 3x150mm<sup>2</sup> à partir de l'émergence réseau
- Fourniture et raccordement d'une armoire C4 en offre de référence
- Fourniture et pose d'un dispositif de comptage C4

Pour le client MDS :

- Réalisation d'une liaison au réseau de 10 ml en 3x150mm<sup>2</sup> à partir de l'émergence réseau
- Fourniture et raccordement d'une armoire C4 en offre de référence
- Fourniture et pose d'un dispositif de comptage C4

**Travaux Client:**

- Raccordement en aval des points de livraison
- Matérialisation de l'emplacement et encastrament des armoires C4

Protection BT

Code GDO Départ	Protection au Poste	Protection Intermédiaire
	400A	

Sections	HTA		BT	
	Pose	Dépose	Pose	Dépose
95 <sup>2</sup> AI				
150 <sup>2</sup> AI			18	
240 <sup>2</sup> AI			140	
T70				
T150				
Autres sections :				
Poste DP		Dépose		Mutation simple
Branchements	2			
OCB				

	: Câble HTA aérien		: Boite de branchement (simple ou double)		: Dispositif de comptage C5 mono
	: Câble HTA souterrain		: Boite de jonction BT		: Dispositif de comptage C5 Tri
	: Câble BT aérien : T70Al		: Boite de jonction HTA		: Dispositif de comptage C4
	: Câble BT aérien : T150Al		: Boite de dérivation		: C5 type 2 monophasé
	: Câble BT aérien cuivre		: Remontée Aéro-Souterraine BT sur existant		: C5 type 2 Triphasé
	: Câble BT souterrain : 3x95mm <sup>2</sup> Al		: Remontée Aéro-souterraine BT avec pose		: C4 en Offre de référence
	: Câble BT souterrain : 3x150mm <sup>2</sup> Al		: Remontée Aéro-Souterraine HTA		: Armoire type « Parkbox » avec CCPI pour Comptage C5 mono
	: Câble BT souterrain : 3x240mm <sup>2</sup> Al		: Point d'Ouverture		: Coffret CCPI : CIBE
	: Câble aérien à déposer		: Point de Fermeture		: Coffret CCPC : REMBT Petit Collectif
	: Câble souterrain à abandonner		: Support existant		: Coffret Réseau ou CCPI/CCPC : ECP2D
	: Câble liaison au réseau 3x150mm <sup>2</sup> Al		: Support à déposer		: Coffret Réseau ou CCPC : ECP3D
	: Câble dérivation Individuelle		: Support à créer		: Coffret réseau ou CCPI : C100/P100
	: Câble liaison CCPC au 1° distributeur		: Support remplacer		
	: Câble tronçon commun		: Poste DP à déposer		: Emergence réseau : Cibe Grand Volume
	: Câble de travée IRVE n°1		: Poste DP : PRCS		: Emergence réseau : REMBT G3 300
	: Câble de travée IRVE n°2		: Poste DP : PSSA		: Emergence réseau : REMBT G3 450
	: Câble de travée IRVE n°3		: Poste DP : PSSB		: Emergence réseau : REMBT G3 600
	: Câble de travée IRVE n°4		: Poste DP : PAC		: Coffret de Protection du Réseau BT
	: Câble de travée IRVE n°5		: Mutation du transfo		: Emergence réseau existante
			: Armoire de coupure HTA		: Emergence réseau à déposer
			: Poste Client HTA à poser		
					: Coffret Interrupteur Sectionneur « Pompe
					: Coffret d'exploitation Câble IRVE
					: SPCM 200A
					: SPCM 400A
					: Colonne: 200A
					: Colonne: 400A